



Non respect convention particulier employeur

Par **dany 06**, le **15/03/2016** à **12:40**

Bonjour, je suis salariée chez des particuliers employeurs, je suis actuellement licenciée d'une mes patronnes qui vient de décéder, j'ai quelques litiges avec son héritière qui cherche à me payer un minimum mes indemnités et préavis qu'elle me doit, j'ai vu un inspecteur du travail qui m'a donné une convention et qui m'a dit entre autres choses, que pendant les 16 années ou j'ai travaillé chez cette personne, j'aurais du être rémunérée normalement pendant ses absences (absences pour vacances ou hospitalisations etc...)

Dois je saisir le conseil des prud'hommes à ce sujet?

Et surtout en ais-je le droit moralement?...pas joli sur un décès!

Merci de votre réponse

Par **jos38**, le **15/03/2016** à **14:28**

bonjour. qu'est-il écrit dans votre contrat?